



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20250703-2025_07_57-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
03/07/2025

Délibération
n° 2025-07-57

Date de convocation :
27/06/2025

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 5
Nombre de suffrages
exprimés : 6

VOTE :
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Agathe DEMAS

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours contentieux devant
le Tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication.
La juridiction compétente
peut notamment être saisie
via une requête remise ou
envoyée au greffe du
tribunal administratif ou par
l'application Télérecours
citoyen accessible à partir
du site www.telerecours.fr*

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

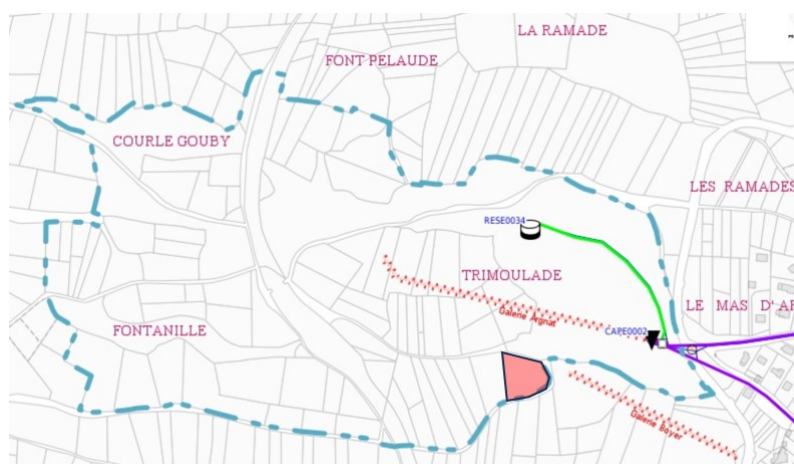
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2025, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 03 juillet 2025 à 10h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Achat de la parcelle B 179 à SAYAT**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, dans le cadre de la DUP d'Argnat, le SMEA de la Basse Limagne souhaite acquérir quelques parcelles se trouvant dans le PPR du captage.

Monsieur et Madame CHABORY – DA ROIT viennent de donner leur accord pour céder la parcelle B 179 (2 860 m²) au profit du SMEA de la Basse Limagne au prix de 688,40 €.



DELIBERATION

Le Comité syndical, les explications entendues et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'achat de la parcelle B 179 (2860m²) au prix de 688,40 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial Pierre RENON à Clermont Ferrand pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,
René LEMERLE

